

Niveau atteint (Licence, Master etc.) :

Article 4 : Objectif et Programme du stage

Ce stage a pour objet essentiel de permettre au stagiaire la mise en pratique des outils théoriques et méthodologiques acquis au cours de sa formation, d'identifier ses compétences et de se familiariser avec le métier exercé par l'entreprise d'accueil.

Le stage a également pour but de permettre au stagiaire de s'informer sur le fonctionnement de l'entreprise d'accueil et sur les aspects de son activité.

Les missions du stagiaire seront les suivantes :

Le stagiaire sera pris en charge au sein de l'entreprise d'accueil par un maître de stage.

Article 5 : Lieu-Durée-Horaires du stage

Le stage aura lieu à

15 Avenue de Carthage, Tunis 1000

La durée du stage est de 2 () mois. Il se déroule du 11/07/19 - 11/09/19.
11 juillet 2019

Les horaires de présence effective du stagiaire sont les suivants :

Ces horaires ne peuvent en aucun cas excéder 35 heures par semaine.

Article 6 : Statut du stagiaire

Pendant toute la durée du stage, le stagiaire conserve son statut antérieur (élève, étudiant ...) et reste sous l'autorité et la responsabilité de l'établissement d'enseignement ou de l'organisme de formation auquel il appartient.

La présente convention ne constitue aucunement un contrat de travail.

Le stagiaire n'est pas pris en compte pour l'appréciation de l'effectif de l'entreprise.

Pendant toute la durée du stage, le stagiaire est tenu de respecter les conditions de fonctionnement de l'entreprise d'accueil.

Il est soumis au règlement intérieur de l'entreprise d'accueil (qui devra être porté à sa connaissance), notamment en ce qui concerne les règles d'éthique, de discipline, d'hygiène et de sécurité.

En cas de manquement à la discipline, l'entreprise d'accueil se réserve le droit de mettre fin au stage.

Article 7 : Absences-Rupture du stage

En cas d'absence prévisible, le stagiaire devra prévenir au préalable et par écrit son maître de stage au sein de l'entreprise d'accueil.

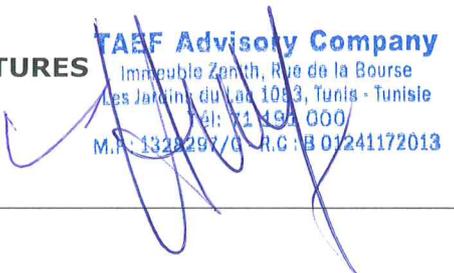
Article 13 : Droit applicable-Tribunaux compétents

La présente convention est régie et interprétée conformément au droit tunisien.
Tout litige non résolu par voie amiable sera soumis à la compétence des tribunaux de Tunis I.

Fait à Tunis, le 16/07/2019, en Trois (3) exemplaires,

[LA PAGE DES SIGNATURES SUIV]

SIGNATURES **TAEF Advisory Company**
Immeuble Zenith, Rue de la Bourse
Les Jardins du Lac 1083, Tunis - Tunisie
Tél: +21 99 000
M.F. 1328297/G R.C : B 01241172013



Pour l'entreprise sponsor

Pour le stagiaire

La SOCIETE TAEF Advisory Company
Gérante : Héli Fourati



Pour l'entreprise d'accueil

Name and Last Name

FlatGlobs Tunis

General Manager Name

Yehia Houry